

**1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :**

Commune de Saint-Benoît  
Direction des Services Techniques  
Service Hygiène et Sécurité  
BP 61  
97470 Saint-Benoît  
Tél. 02 62 50 88 00      Fax. 02 62 50 88 01

**2. OBJET DU MARCHE :**

Acquisition, mise en service et maintenance des défibrillateurs semi automatisés pour les Etablissements Recevant du Public de la Commune de Saint-Benoît

**3. LIEU D'EXECUTION :**

Territoire de la Commune de Saint Benoît

**4. PROCEDURE ET DECOMPOSITION DU MARCHE :**

Marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Accord-cadre à bons de commande avec montant maximum annuel € HT :

- Lot n°1 : Acquisition, installation et maintenance des défibrillateurs semi automatisés externes :
- **Montant maximum annuel : 75 000 € HT**
  
- Lot n°2 : Contrat d'entretien pour les défibrillateurs existants :
- **Montant maximum annuel : 15 000 € HT**

**5. CRITERES POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- **Prix : 60%**
- **Valeur technique : 40%**

**6. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :**

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré gratuitement par voie dématérialisée directement **sur le site du profil acheteur de la commune :**  
<http://www.achatpublic.com>

**7. DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Lundi 15 Juillet 2019 à 12h00 (heure locale) soit 10h00 (heure de Paris).**

**8. VISITE DES ERP pour le lot n°2 :**

**La remise des offres (pour le lot n°2) est subordonnée à la visite des ERP.**

Pour le lot n°2, le candidat est invité à effectuer une visite dans les ERP où sont déjà installés les défibrillateurs. Il devra vérifier l'état de fonctionnement de chaque appareil et lister les accessoires ou éléments obsolètes à remplacer et proposer un contrat de maintenance (renouvelable 1 fois en cas de tacite reconduction) - (voir en ce sens les dispositions de l'article 1.3 du CCTP).

**La visite des ERP est obligatoire.**

**Voir en ce sens les dispositions de l'article 4-4 du Règlement de la consultation.**

**9. LIEU DE DEPOT DES OFFRES :**

Les offres doivent obligatoirement être transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur <http://www.achatpublic.com>

**10. DATE D'ENVOI DE L'AVIS AUX PUBLICATIONS (PRESSES LOCALES+BOAMP) :**

**Le 24.06.2019**